



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

**Trente-sixième session**

**10-13 janvier et 7-8 février 2022**

**Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale  
pour le Proche-Orient**

## Résumé

Le présent document contient le Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour le Proche-Orient pour la période 2022-2025. Il décrit les objectifs généraux, les résultats et les mécanismes qui orienteront le travail de la Conférence régionale pour le Proche-Orient pendant les années à venir.

## Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale souhaitera peut-être approuver le Programme de travail pluriannuel 2022-2025.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

Secrétariat de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient

FAO-RNE-NERC@fao.org

## I. Objectifs généraux

1. Les objectifs généraux ont été définis compte tenu du rôle renforcé que jouent les conférences régionales dans le processus de gouvernance de la FAO. En particulier, la Conférence régionale examine la situation de la région dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation et adresse des avis et des recommandations pratiques à la Conférence de la FAO, sur les questions relatives aux politiques et à la réglementation au niveau mondial, et au Conseil de la FAO, sur les priorités, les programmes et les budgets de l'Organisation.
2. Dans cet esprit, la Conférence régionale pour le Proche-Orient donne un éclairage régional sur les stratégies et les priorités de la FAO, formule des recommandations concrètes sur les activités menées dans la région et contribue ainsi à en améliorer l'efficacité et l'efficacités. Elle réalise aussi des évaluations au niveau régional pour alimenter la réflexion sur les moyens de rendre le secteur agricole plus durable et sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle supervise les fonctions et les activités de la FAO dans la région, conformément aux Textes fondamentaux de l'Organisation. Elle travaille de façon efficace et rationnelle et collabore, le cas échéant, avec les organisations partenaires concernées.
3. Les commissions régionales s'intéressent aux aspects et questions techniques qui revêtent une importance particulière dans les domaines des forêts et des parcs (Commission des forêts et des parcs pour le Proche-Orient), de la pêche et de l'aquaculture (Commission régionale des pêches et Commission générale des pêches pour la Méditerranée) ainsi que de la lutte contre le criquet pèlerin (Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale). Ces recommandations enrichissent les débats de la Conférence régionale sur le programme de travail et le cadre de priorités régionales.
4. Le Programme de travail pluriannuel pour 2022-2025 est en phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et met à profit les efforts que consent la FAO pour concrétiser l'ambition d'une *meilleure production*, d'une *meilleure nutrition*, d'un *meilleur environnement* et de *meilleures conditions de vie*, sans laisser personne de côté.

## II. Résultats

### A. Définition des stratégies et des priorités et planification du budget

5. Résultat: les recommandations et les indications de la Conférence régionale sur les priorités, les programmes, les initiatives, la structure organisationnelle et les budgets intéressant la région, ainsi que sur la situation régionale et les questions concernant la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture et le développement rural, donnent au Conseil et à la Conférence de la FAO, selon le cas, une base solide pour la prise de décisions. La Conférence régionale fixe les priorités au niveau des résultantes du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, en les alignant sur les priorités et sur les initiatives particulières définies aux niveaux régional, sous-régional et national.
6. Indicateurs et cibles:
  - la Conférence régionale communique en temps voulu des recommandations claires et précises au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, sur les questions présentant un intérêt pour la région s'agissant des priorités, des programmes, des initiatives, de la structure organisationnelle et des budgets de la FAO, selon qu'il convient, accompagnées des indicateurs pertinents;
  - les recommandations formulées par la Conférence régionale au sujet des priorités régionales, du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) sont reprises dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO;

- les indications données par la Conférence régionale sur les questions régionales reçoivent toute l'attention qu'elles méritent de la part du Conseil et de la Conférence de la FAO, ainsi que des autres organes directeurs concernés.

7. Produits:

- des informations relatives à la mise en œuvre des programmes passés et aux résultats obtenus seront données aux participants à la Conférence régionale. Ceux-ci pourront également examiner des informations plus détaillées sur l'état d'avancement des activités régionales exécutées sous la responsabilité du Bureau régional, y compris les priorités régionales;
- des décisions claires et précises sont prises et des recommandations sont faites à la Conférence régionale compte tenu des priorités des Membres en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, conformément au PMT et au PTB de la FAO et aux recommandations adressées à la Conférence régionale.

8. Activités:

- examen de la mise en œuvre des priorités régionales;
- examen des décisions et recommandations formulées par les commissions régionales et d'autres assemblées de parties prenantes dans la région;
- examen des résultats obtenus par l'Organisation dans la région, notamment de la mise en œuvre et des résultats des programmes antérieurs au niveau «résultante» du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, des priorités régionales, de l'exécution des cadres de programmation par pays et de l'efficacité et l'efficience avec lesquelles le réseau de bureaux de pays de la FAO concourt aux programmes de pays, compte tenu des indicateurs de performance correspondants et des évaluations pertinentes;
- formulation d'avis sur les plans, programmes et projets menés par l'Organisation dans la région, y compris sur les priorités particulières qui orientent le travail et les initiatives régionales de la FAO.

9. Méthodes de travail:

- liaison avec les organes statutaires concernés, y compris les commissions régionales et d'autres institutions, interlocuteurs et parties prenantes de la région;
- consultations informelles entre les Membres, selon que de besoin, destinées à favoriser le dialogue entre les sessions;
- réunions informelles des hauts fonctionnaires du Bureau régional avec les membres du Groupe régional pour le Proche-Orient;
- contacts réguliers et consultation informelle entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional.

### **B. Questions relatives aux politiques et à la réglementation: suivi et avis**

10. Résultat: les recommandations de la Conférence régionale fournissent une base solide pour la prise de décisions par la Conférence de la FAO sur les questions liées aux politiques et à la réglementation.

11. Indicateurs et cibles:

- le rapport de la Conférence régionale contient des recommandations claires et concrètes;
- les recommandations de la Conférence régionale sont examinées par la Conférence de la FAO.

12. Produits:

- recommandations claires à l'intention de la Conférence de la FAO sur les cadres régionaux relatifs aux politiques et à la réglementation.

13. Activités:

- examen de la situation en ce qui concerne les principaux instruments internationaux intéressant la région ainsi que les grandes évolutions et initiatives en cours dans d'autres instances qui ont une incidence sur le mandat de la FAO;
- examen des recommandations formulées par les organes statutaires de la FAO, y compris les commissions régionales, et lors des réunions pertinentes tenues dans la région;
- prise en compte des nouveaux enjeux et recommandation d'une action concertée possible de la part de la FAO et des autres instances compétentes dans la région;
- examen de l'intérêt qu'il y aurait à établir de nouveaux accords et partenariats internationaux pour la région.

14. Méthodes de travail:

- examen des tendances régionales et mondiales ayant trait aux politiques et à la réglementation qui présentent un intérêt pour la région;
- liaison avec les organes statutaires de la FAO et des institutions compétentes de la région;
- réunions informelles des hauts fonctionnaires du Bureau régional avec les membres du Groupe régional pour le Proche-Orient;
- contacts réguliers et consultation informelle entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional.

### **C. Planification des travaux et méthodes de travail**

15. Résultat: la Conférence régionale travaille de façon efficace et rationnelle et vise des réalisations pratiques en associant toutes les parties.

16. Indicateurs et cibles:

- les ordres du jour de la Conférence régionale sont bien ciblés;
- la Conférence régionale sert d'enceinte pour des échanges de vues et de données d'expérience plus approfondis et plus informels entre les délégations ainsi qu'avec les principaux interlocuteurs, partenaires et organisations de la région (y compris la société civile et le secteur privé);
- les décisions de la Conférence régionale sont prises par consensus;
- les rapports de la Conférence régionale sont concis, contiennent essentiellement des recommandations précises et concrètes et sont rapidement mis à la disposition des Membres;

- les documents de la Conférence régionale sont conformes aux nouvelles normes de présentation de rapports en vigueur dans l'Organisation et sont diffusés, dans les langues voulues, six semaines avant le début de la session;
- en général, 70 pour cent des Membres sont représentés par de hauts responsables à la Conférence régionale.

17. Produits:

- version révisée du Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour la période 2022-2025 adopté en 2022;
- examen et amélioration périodiques des méthodes de travail de la Conférence régionale.

18. Activités:

- consultation des Membres au sujet de l'ordre du jour et du mode d'organisation de la Conférence régionale;
- examen des moyens possibles d'améliorer la conduite des sessions, notamment des objectifs plus ciblés et une utilisation plus efficace du temps disponible;
- examen du Règlement intérieur de la Conférence régionale;
- examen régulier des méthodes de travail, y compris l'évaluation des résultats;
- examen de la suite donnée aux recommandations de la Conférence régionale.

19. Méthodes de travail:

- consultation des Membres par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale, selon qu'il convient;
- activités intersessions facilitées par le Président de la Conférence régionale par l'intermédiaire du Bureau, avec l'appui du Secrétariat de la Conférence régionale;
- délibérations structurées et ciblées durant les sessions;
- mise en place de dispositions efficaces pour la rédaction des rapports;
- appui du Secrétariat à l'exécution et au suivi du Programme de travail pluriannuel;
- réunions informelles du Président et des membres du Groupe régional pour le Proche-Orient avec de hauts fonctionnaires du Secrétariat, avec le concours du Président indépendant du Conseil.